

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL N° AACB/DNCMP/101/ F/2018-2019  
RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX BUS DE 30 PLACES ASSISES**

Date de publication : 09 / 11 / 2018  
Date d'ouverture des offres : 04 / 12 / 2018  
Type de marché : Marché ouvert national

**Objet**

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de deux bus de 30 places assises à l'Aéroport International de Bujumbura dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

**Financement du marché**

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2018-2019.

**Spécification du marché**

3. La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.

5. Les véhicules sont à livrer dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires.

**Condition de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

**Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22203100, +257 22203102, Fax : +257 222223428, e-mail :

[aacb@aacb.bi](mailto:aacb@aacb.bi) moyennant paiement de cent mille Francs burundais (100 000 Fbu) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi ( BRB) au nom de la Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Il peut également être consulté sur son **site web : [www.aacb.bi](http://www.aacb.bi)**. Les offres doivent être rédigées en langue française.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22203100, +257 22203102 , Fax : +257 222223428, e-mail : [aacb@aacb.bi](mailto:aacb@aacb.bi), en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### **Présentation de l'offre**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de trois millions de francs burundais (3.000 000 Fbu).

11. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée à l'article 18 ci-dessous au plus tard le 04./12/2018 à 10heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**12. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.**

### **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 04./12/2018 à 10 heures.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

16. L'ouverture des offres aura lieu le 04./12/2018 à 10h30min.

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura.



Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

18. Les exigences en matière de qualifications sont:

**a) Pour l'offre technique**

1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres ;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4 ;
4. Les spécifications techniques ;
5. Le prospectus technique des véhicules en original (la copie n'est pas acceptée);
6. la garantie de disponibilité des pièces de rechange ;
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
8. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
9. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois ;
10. L'adresse complète (adresse fixe connue, un domicile élu, un siège social,...) ;
11. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
12. Le service après vente (disposer d'un garage) ;
13. L'autorisation du fabricant en originale autorisant la vente de ses véhicules ;
14. La garantie de soumission suivant le modèle en annexe 5 ;
15. Un acte d'engagement suivant le modèle en annexe 7.

**b) Pour l'offre financière**

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 1;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 6;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle annexe n°2.

**NB :** - En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points 8,9,10,12 et 16 de l'offre technique ;

- Acte notarié du groupement ;
- En cas de groupement, les membres du groupement doit ouvrir un compte au nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées ;
- Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement ;

- L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

**Autorité de l'Aviation Civile du Burundi**  
**Aéroport International de Bujumbura**  
**B.P 694 Bujumbura- Burundi**

Tél : +257 22203100, +257 22203102, Fax : +257 222223428,  
e-mail : [aacb@aacb.bi](mailto:aacb@aacb.bi)

**A O N° DNCMP/ *not* /F/ 2018-2019**

**« Offres pour la fourniture de deux bus de 30 places assises à l'Aéroport International de Bujumbura »;**

**A n'ouvrir qu'en séance publique du *04* / *12* / 2018**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE  
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**



**Emmanuel HABIMANA**

*Handwritten signature*